



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 53 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

Direction interrégionale des douanes d'île de France

Arrêté N °2014091-0002 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile de France, en matière d'ordonnancement secondaire/ BOP DI	1
---	---

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014060-0005 - Arrêté portant délégation de signature à : COLOSIMO Jean Jérôme, BADIE Martine, BERNET Chantal, BRIFFEUIL Thomas, DUGAST Xavier, GELINEAU Maryline, HENNEBELLE Antoine, LEBLANC Cécile, LE CARRE Jean Philippe, LEMAIRE Renaud, LEMOINE Laurence, LE ROUX Géraldine, LE ROY Dominique, MOHAMMEDI Nacer, MONNIN Michaël, PERAZZOLI Laurent, PHILEMONT MONTOUT Marine, PHU Jonathan, PISTRE Stéphane, RIBET Robert, ROUMANES Daniel, SOROA Stéphanie, ADJOUDJ Estelle, BACHETTI Christelle, BENESY Denis, BENS Thomas, Arrêté N °2014091-0003 - Arrêté portant délégation de signature à : Marie- Catherine PUCCINELLI	5
Autre N °2014092-0001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts	10
	12

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Décision N °2014093-0001 - DÉCISION portant Subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France	19
---	----

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

Décision N °2014092-0004 - portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique	22
Décision N °2014092-0005 - portant subdélégation de signature en matière administrative	57

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2014092-0003 - Arrêté du 2 avril 2014 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, chef par intérim de la direction des systèmes d'information de l'académie de Créteil	70
--	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014091-0002

signé par
Directeur interrégional des douanes d'Ile de France

le 01 Avril 2014

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature de
Monsieur Philippe GALY, directeur
interrégional des douanes d'Ile de France, en
matière d'ordonnancement secondaire/ BOP
DI



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef de la division des services opérationnels,
- Monsieur Gérard QUESADA, inspecteur principal de 1^{ère} classe, chargé de mission au pôle logistique et informatique,

- Monsieur Emmanuel DEJONCKEERE, inspecteur régional de 3^{ème} classe fonctionnel, secrétaire général par interim de la direction interrégionale,
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1^{ère} classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, adjointe au chef de la division des services opérationnels et secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 2^{ème} classe fonctionnel, chef du service de la comptabilité,
- Monsieur Patrick BARUSSEAU, inspecteur, chef du service de la logistique et des affaires immobilières,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 2^{ème} classe, chef du service technique automobile,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

L'arrêté n° 2013282-0002 du 9 octobre 2013 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

.....

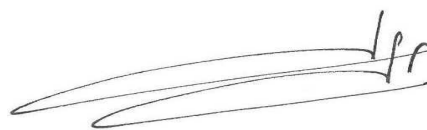
Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié

au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2014

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Ile-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Philippe GALY'.

Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014060-0005

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 01 Mars 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
COLOSIMO Jean Jérôme, BADIE Martine,
BERNET Chantal, BRIFFEUIL Thomas,
DUGAST Xavier, GELINEAU Maryline,
HENNEBELLE Antoine, LEBLANC Cécile,
LE CARRE Jean Philippe, LEMAIRE
Renaud, LEMOINE Laurence, LE ROUX
Géraldine, LE ROY Dominique,
MOHAMMEDI Nacer, MONNIN Michaël,
PERAZZOLI Laurent, PHILEMONT
MONTOUT Marine, PHU Jonathan, PISTRE
Stéphane, RIBET Robert, ROUMANES
Daniel, SOROA Stéphanie, ADJOU DJ Estelle,
BACHETTI Christelle, BENESY Denis,
BENS Thomas

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
94 rue de Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

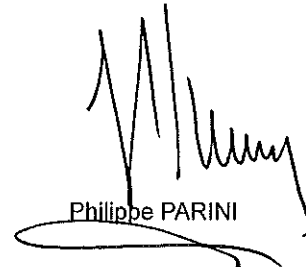
aux agents affectés à l'échelon départemental de renfort et d'assistance (EDRA) dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
COLOSIMO	Jean-Jérôme	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
BADIE	Martine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BERNET	Chantal	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BRIFFEUIL	Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
DUGAST	Xavier	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
HENNEBELLE	Antoine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEBLANC	Cécile	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE CARRE	Jean-Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMOINE	Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROY	Dominique	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MOHAMMEDI	Nacer	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michaël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHILEMONT-MONTOUT	Marine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
RIBET	Robert	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ROUMANES	Daniel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SOROA	Stéphanie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ADJOU DJ	Estelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENYAMINA	Fouad	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BORDENAVE BELLOCQ	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CATHALA	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHOLLET	Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELUC	Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DENY	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meihdi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL AHMADI	Abdelmajid	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FLAMENT	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FLOYD	Joëlle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GAKUBA	Muhoza	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEMARCHAND	Xavier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE NOUEN	Gaëlle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LESPIAUC	Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOBRY	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE VAN QUANG	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHALCZENIA	Aline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHEL	Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MORZYNSKI	Delphine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSELANDE	Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PAUSE	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PELUSO	Stephano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PIET	Anne - Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PILON	Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
REZOAGLI	Geneviève	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie-Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
REBEILLARD	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SIMONET	Natacha	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VINCENT	Axel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BEHLOULE	Nadjat	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BOUIN	Aurélien	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CABRERA MURCIA	Pascale	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FAIDERBE	Amandine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
KIROUAC	Arnaud	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LE DIGARCHER	Yann-Erwann	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LERICHE	Stéphane	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PEREIRA	Tony	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
ROVIRA	Philippe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
TONGA	Fabrice	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
TROMPAT	Marie-Josée	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 1er mars 2014



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014091-0003

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 01 Avril 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Marie- Catherine PUCCINELLI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**
94 Rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 1^{er} avril 2014 désignant Madame Marie-Catherine PUCCINELLI, administratrice des finances publiques adjointe, en tant que conciliateur fiscal adjoint à compter du 1^{er} avril 2014.

Décide :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame. Marie-Catherine PUCCINELLI, conciliateur fiscal adjoint, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 76 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 150 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3° de l'article L.247 du LPF, les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;

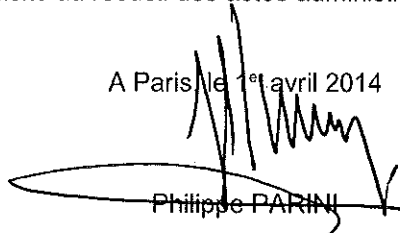
4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscale, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R*281-1 et suivants du LPF.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité au recueil des actes administratifs du département.

A Paris le 1^{er} avril 2014



Philippe PARINI

À
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Autre n °2014092-0001

**signé par
Autres signataires**

le 02 Avril 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 AVRIL 2014

Nom - Prénom	Responsables des services
FOULON Francis ROUBAUD Jean-Paul COMTE Martine MAURIN Nicole OBERT Jean-Yves MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte VERGUIN Pierre LEPAGE Serge RICHARD Bruno MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange MICHEL Denis GOUILLARD Nicole BONHOMME Marc COUSIN Eric CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle CASAJUANA Violette GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPPELLE Eric ESPINASSE Dominique SERVOZ Daniel MARTINOLES Gérard	Services des Impôts des Entreprises : Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs Paris 6ème Odéon Paris 7ème Paris 8ème Champs-Elysées Paris 8ème Europe Haussmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folie-Méricourt Paris 11ème Roquette Paris 11ème Sainte-Marguerite Paris 12ème Bel-Air Paris 12ème Quinze-Vingts Paris 12ème Picpus Paris 13ème La Gare Paris 13ème Maison-Blanche Paris 14ème Montparnasse Paris 14ème Alésia Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel

SANTIN Lydia
HUBERTY Alain
CASTETS Alain
DELDIQUE Denise
PERILLIER Bernard
BONNET Bruno
SAINTOUT Bernard
GAILLARD Françoise
CUISSSET Olivier
CUISSSET Carole
BERTHON Pierre
NEGRE Christian
BADIOU Monique
LEBRUN Gérard
LACHEVRE Béatrice

TEISSEDRÉ Dominique
CARUBIA Michèle
GREZE Dominique
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
PECHEUR Jean-Luc
PECHEUR Jean-Luc, p.i
PEYRONNET Bernadette
GABELOTEAU Hervé
TCHAM Samia
PEYRAUD Barbara
BEUNEUX Brigitte
DACHICOURT Françoise
GEOFFRAY Sylvie
GROSS Jean-Yves
GACHIGNARD Jean-Paul
BROCHET Françoise
CARDEAU Marie-Françoise
BEAUMONT Jean Michel
DURET Jean-Jacques
DUFOSSE Michèle
GINDRAT Catherine
PAILLER Véronique
BLANC Jean-Yves
TAILLEFER Christian
COGUIC Danièle
OLINGUE Gérard

Paris 15ème Necker
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème Chaillot
Paris 16ème La Muette
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Epinettes
Paris 17ème Les Ternes
Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème
Paris 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème Nord
Paris 10ème Sud
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle
Paris 15ème Necker
Paris 15ème Javel
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Plaine-Monceau

CALAME Janine
ESCLAUZE Patrick
DIME Chantal
PUIGMAL Alain
JOINOVICI Marc
CHAUSSY Claire
DUPLAIX Annick
RUFFIO Bernard
MULLER Rémy
GUIBON François
GRAVOSQUI Olivier
ZWOLENIK Martine

GAUTIER Jean-Louis
CARIOU Lise
AROLD Didier
MANE Jean-Jacques
FRAISSE Dominique
RICHARD François
DELAUCHE Didier
HERBAUT Daniel
PANTEIX Christian
CRIQ Bernard
THEVENET Pascal
FISCHER Eve-Laurence

MURA William
SZKLARZ Daniel
DUCLOS Gilles
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
MARCON Jean-Claude
DUCLOS Gilles, p.i.
BERTHON Sylvie
HAMEL Fabien
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
ARPAIA Isabelle
HERNANDO Marie-Claude
COUDERC Sandra

Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Epinettes
Paris 17ème Ternes
Paris 18ème Clignancourt
Paris 18ème Goutte-d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise
Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
12ème brigade de vérification Paris Centre
13ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
Brigade Patrimoniale Paris Centre
1ère brigade de vérification Paris Est
2ème brigade de vérification Paris Est

PERRICHON Emmanuel
GIRAUD Isabelle
GREEF Pascale
SIMONOT Claire
ANDRE Marie
NICOLLET Florence
FOLGHERA Maurice
LATUS César
ROZIERE Virginie
CRIMIER Agnès
BAYSSON Hubert
PAULME Thierry
PAULME Thierry, p.i.
GAUDRY Flavia
PERRIN Françoise
HUMAIR Jean-Marie
HUARD Michel
SCATENA Richard
FUENTES Hélène
FAVRE Bernard
DUFOUR Jean-Philippe
LAMBERT Didier, p.i.
VUGHT Christian
LAMBERT Didier
CAMPINCHI Catherine
MESTRUDE Claire
ROUVROY Pascale
CHARTRAIN Daniel

CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
VIDAL Aline
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
VIGIER Vincent
BREWEE Gilles
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
HANS Agnès
DAVID Marie-Noëlle

3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
9ème brigade de vérification Paris Est
Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
3ème brigade de vérification Paris Nord
4ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
11ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
1ère brigade de vérification Paris 7ème
3ème brigade de vérification Paris 7ème
4ème brigade de vérification Paris 15ème
5ème brigade de vérification Paris 15ème
6ème brigade de vérification Paris 15ème
8ème brigade de vérification Paris 16ème
9ème brigade de vérification Paris 16ème
10ème brigade de vérification Paris 16ème
12ème brigade de vérification Paris 16ème
13ème brigade de vérification Paris Ouest
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade de vérification Paris Sud
4ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

MORGAND Jean-Michel	Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :
ALLAIN Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 1er
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
ROCH Catherine	Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
JAULHAC Laurent	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
DEFORGE Christophe	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
AUJARD Bernadette	Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
ZENO Annie	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysées Europe Haussmann
GRANCHER Arnaud	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
GOGUET Mireille	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
HAVEL Claire	Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
TOBAILEM André	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
NICOLLET Florence	Pôle contrôle expertise Paris 11ème
BONNET Dominique	Fiscalité immobilière élargie 11ème
BELVO Christian	Pôle contrôle expertise Paris 12ème
IMBERT Denise	Pôle contrôle expertise Paris 13ème
LACAZE Didier	Pôle contrôle expertise Paris 14ème
COUSSY Anne	Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
GIQUEL Elisabeth	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
CLOTEAU Valentine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
THORNARY Catherine	Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
TRESARRIERE Elisabeth	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chailiot/Dauphine
LEGROS Nadia	Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Auteuil
GRAVIERE Martine	Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette
VACHIAS Sylvie	Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette
PELEN Jocelyne	Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette
BRICHET Annie	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
FAIJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
FOIN Christine	Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème
BUFORT Edith	Pôle contrôle expertise Paris 18ème
BOSCQ Jean-Pierre	Pôle contrôle expertise Paris 19ème
---	Pôle contrôle expertise Paris 20ème
CRASPAIL Dominique	Fiscalité immobilière élargie Centre

RECOUPE Nelly	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)
GUIGNY Jean-Paul	Pôles de Recouvrement Spécialisés:
PONS Pierre-Jean	Paris Centre
	Paris Nord Est
	Paris Sud Ouest

VAUCHEY Jean-Pascal
BOISSON Sophie
PEDEUTOUR Nicole
FALCOU Michel
KAMINSKE Martial

Centres des Impôts Fonciers

Paris Centre
Paris Est
Paris Nord
Paris Ouest
Paris Sud

Le chef de cabinet,

Dominique PROCACCI



Administrateur général des Finances publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014093-0001

signé par
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile de France

le 03 Avril 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

DÉCISION portant Subdélégation de signature
de la directrice régionale et
interdépartementale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

DECISION

Portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

- Vu** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- Vu** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,
- Vu** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- Vu** le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1^{er}, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,
- Vu** l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2013004-007 du 04 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, en matière administrative,
- Vu** la convention en date du 8 décembre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Ile-de-France,
- Vu** la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 18 juin 2009, portant organigramme et organisation générale de l'établissement, parue au bulletin officiel n°13 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4,
- Vu** la décision N°FranceAgriMer/ST/2013/41 en date du 2 septembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de FranceAgriMer au profit de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,
- Vu** la décision préfectorale du 14 septembre 2013 du représentant territorial de France-AgriMer, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgriMer.

DECIDE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à :

Monsieur Sébastien FAUGERE, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Sylvie de SMEDT, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Juliette FAIVRE, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à monsieur Sébastien FAUGERE et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à monsieur Sébastien FAUGERE et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer, au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de monsieur Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

Article 2 : la décision du 17 septembre 2013 est abrogée.

Article 3 : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le **03 AVR. 2014**

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France**

Marion ZALAY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014092-0004

**signé par
pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le directeur
régional**

le 02 Avril 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

portant subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence d'ordonnateur
secondaire et en matière de commande
publique



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE DE FRANCE**

**Décision DRIEA Ile-de-France n° 2014-1- 421
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de commande publique**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement d'Ile-de-France**

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014080-003 du 21 mars 2014 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014080-0004 du 21 mars 2014 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 7,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/35 en date du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2014-0002 du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2014-15 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 14-009 du 21 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IdF n° 2013-1-1562 du 26 novembre 2013 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LEBLANC, subdélégation de signature est donnée à M. Daniel BAZIN, M. Éric TANAYS, M. Michel LAMALLE et Mme Véronique LEHIDEUX directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables

d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 2 – DIRECTION, CABINET

SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) ;

Pour ces trois derniers programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 4 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014080-0004 du 21 mars 2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LEBLANC :

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints ;
- M. Michel LAMALLE, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports ;
- Mme Véronique LEHIDEUX, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durable.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme BAUD Marion, directrice de projets auprès du directeur régional à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles LEBLANC :

1. Subdélégation est consentie à M. Daniel BAZIN, à M. Éric TANAYS, à M. Michel LAMALLE et Mme Véronique LEHIDEUX pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et services.
2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marion BAUD pour l'exécution des marchés publics et accords cadres, quel qu'en soit le montant, dans les domaines relevant de ses attributions et relevant des programmes du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie.

SOUS-ARTICLE 2 - CABINET

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet ;
- Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication ;

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet	Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication	Fournitures , études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M.Jean-Jacques CHEVALIER, à Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et circulation routière » (n°207),

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

De plus, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS -ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.
2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
 - M. Didier CATTENOZ, chef du département des politiques routières (DPR) jusqu'au 30 avril 2014 ;
 - M. Claude STREITH , chef du département des politiques routières (DPR) à compter du 1^{er} mai 2014 ;
 - M. Florian THOMINES, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU, adjoint au chef du DET en charge des équipements et tunnels et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation ;
 - M. Cyril GIROT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et en cas d'absence et d'empêchement, M. Romary BOUTOT adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;

- M. Guillaume LAPIERRE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Estelle DESARNAUD, adjointe au chef de l'AGER Sud ;
 - M. Vincent LUCAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest ;
 - M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord ;
3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
- **pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :**
 - M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR.
 - **pour le département des politiques routières (DPR) :**
 - Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion.
 - **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
 - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
 - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
 - M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation.
 - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
 - M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR ;
 - M. Pierre FONTANIER, chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
 - M. Jean CALIXTE, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de (PCTT) Champigny-sur-Marne par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de l'exploitation.
 - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
 - M. Christian LABILLE, chef du BGAR ;

- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé et M. Benjamin GRANGER, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Villabé à compter du 1^{er} mai 2014 ;
 - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER d'Orsay par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
 - M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
 - M. Boris PLOIX, chef du PCTT d'Arcueil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
 - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
 - Mme Diane DEHBI, chef du bureau de gestion administrative (BGA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Sophie OUIN adjointe au chef du BGA ;
 - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route ;
 - M. Julien MENOTTI , chef de l'UER de Boulogne-Billancourt , et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
 - M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
 - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
 - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de la maintenance par intérim ;
 - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest.
 - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
 - Mme Laurence BOUSTA, ajointe au chef bu bureau de gestion administrative et de la route ;
 - M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny ;
 - M. Jean-François TARISTAS, chef de l'UER de Saint-Denis ;
 - M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;
 - M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la

passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Gérald CANON, adjoint au directeur des routes, chef du SEER		Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Didier CATTENOZ, chef du DPR jusqu'au 30 avril 2014 Claude STREITH, chef du DPR à compter du 1 ^{er} mai 2014		Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Florian THOMINES, chef du DET	Éric LANDUREAU et Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du DSIR	Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Cyril GIROT, chef AGER Est	Romary BOUTOT adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Guillaume LAPIERRE, chef AGER Sud	Estelle DESARNAUD, adjointe au chef de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Vincent LUCAS chef de l'AGER Ouest	Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières),

le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3, Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de 1 000 000 € HT, prises dans le cadre de marchés de travaux à bons de commandes, relevant de leurs attributions et les décisions d'agrément de sous-traitant :

- M. Didier CATTENOZ, chef du DPR jusqu'au 30 avril 2014
- M. Claude STREITH , chef du DPR à compter du 1^{er} mai 2014 ;
- M. Florian THOMINES, chef du DET et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET ;
- M. Cyril GIROT , chef de l'AGER Est et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Romary BOUTOT , adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Guillaume LAPIERRE , chef de l'AGER Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Estelle DESARNAUD , adjointe au chef de l'AGER Sud ;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'AGER Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord jusqu'au 31 mars 2014 ;

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 20 000€ HT, et les bons de commande d'un montant inférieur à 100 000€ HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes ; dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion.
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
 - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
 - M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation.
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR ;
 - M. Pierre FONTANIER , chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
 - M. Jean CALIXTE, chef du PCTT Champigny-sur-Marne par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de

Champigny-sur-Marne, chargé de l'exploitation.

• **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**

- M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud ;
- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé et M. Benjamin GRANGER, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Villabé à compter du 1^{er} mai 2014 ;
- M. Jean-Jacques BENON , chef de l'UER d'Orsay par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
- M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
- M. Boris PLOIX, chef du PCTT d'Arcueil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
- M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

• **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**

- Mme Diane DEHBI, chef du BGA Ouest et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Sophie OUIN, adjointe au chef du BGA ;
- M. Jean-Marc NAUDE, responsable du Bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route ;
- M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
- M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
- M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation et M. Thierry VINDREAU , adjoint au chef du PCTT chargé de la maintenance par intérim ;
- M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest.

• **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**

- Mme Laurence BOUSTA, adjointe au chef du bureau de la gestion administrative et de la route ;
- M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny ;
- M. Jean-François TARISTAS , chef de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;
- M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, chef du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET), et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Ivan ROCHARD, adjoint au chef du département de modernisation des équipements et tunnels ;
- M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Ghislain FRAMBOURT , chef du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Daniel de MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- M. Denis LAISNEY, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Sylvie BLANC, adjointe au chef du département de modernisation du réseau Nord-Ouest.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Stéphane LE PRIOL, responsable de l'antenne de gestion de Paris,
- Mme Sandra REINETTE, assistante de programmation au BPGO, antenne de Paris,
- Mme Paulette WONG YIM CHEONG, assistante de gestion au BPGO, antenne de Créteil.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du SMR		Travaux	3.000.000€
		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, chef du DMET	Ivan ROCHARD, adjoint au chef de DMET	Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef du DMR Sud-Ouest	Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Ghislain FRAMBOURT, chef du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Denis LAISNEY, chef du DMR Nord-Ouest	Sylvie BLANC, adjointe au chef du DMR Nord-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500 000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 20 000 € HT. Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
 - Mme Émilie ETCHEVARRIA, responsable d'opérations,
 - M. Vincent FARDEAU , responsable d'opérations,
 - M. Jean DA COL, responsable d'opérations,
 - M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opérations,
 - Mme Camille REMY, responsable d'opérations.

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
 - M. Raphaël PASCO , responsable d'opérations,
 - M. Roger BLAIZE, responsable d'opérations,
 - Mme Pauline SALVARY , responsable d'opérations,
 - M. Guillaume FAYE, responsable d'opérations,
 - Mme Sadia KHELIFI, responsable d'opérations.

- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
 - M. Laurent NICOLE, responsable d'opérations,
 - Mme Solène LE QUELLEC , responsable d'opérations,
 - M. Loïc MIGNON, responsable d'opérations,
 - M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opérations,
 - Mme Malvina SIMON, responsable d'opérations.

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
 - Mme Anne-Marie BARC, responsable d'opérations,
 - M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations,
 - M. Pierre GAUTHIER , responsable d'opérations,
 - M. Claude DRONNIER, responsable d'opérations,
 - Mme Béatrice TRINQUIER, responsable d'opérations.

- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU , chef du bureau.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France , subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET , chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions

fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE ;
- M. Olivier BARTOLI chef du DIE , et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE ;
- M. Simon CHAMORET-DEVERGNE, chef du département d'ingénierie Ouest (DIO) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, adjoint au chef du DIO à compter du 1^{er} mai 2014 ;
- M. Pierre PEYRAC, chef du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du DIO et Mme Gwenaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO ;
- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du DISE;
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Christophe GAMET , chef du SIMEER		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €
Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Olivier BARTOLI , chef du DIE	M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Simon CHAMORET-DEVERGNE, chef du DIO	Frédéric ROCHER-LACOSTE, adjoint au chef du DIO à compter du 1 ^{er} mai 2014	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pierre PEYRAC, chef du DIOA	Guillaume DAMIEN, chef du DIOA	Travaux	206 000€
		Fournitures, études et services	130 000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500 000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 4 000 € HT. Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) ;
- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO) et Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO ;
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 4 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP
- M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP	M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est données à M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP , dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 5 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières" (n°723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en

application de l'article 4 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014080-0004 du 21 mars 2014.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. François DUBOIS, chef du service aménagement et en cas d'absence ou d'empêchement :

-Mme Sophie LAFENETRE, adjointe au chef du service aménagement,

-M. Éric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS, chef du service aménagement	Sophie LAFENETRE, Éric GALMOT adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

Subdélégation de signature est donnée à M. François DUBOIS, chef du service aménagement, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :

- Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports

interrégionaux et du fret,

- Mme Véronique SCHAEFFER, responsable de la cellule budget et synthèse financière,

- M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Julien EYMARD chef du SPOT	Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services.	125.000€
	Véronique SCHAEFFER, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Études et services.	125.000€
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains	Études et services.	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Julien EYMARD pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 7 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

Pour ces trois derniers programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 4 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014080-0004 du 21 mars 2014.

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;

1. subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

pour le SBDEC – siège Miollis

-M.Jean-françois LATGER, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC),

En cas d'absence ou d'empêchement de M.LATGER, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- M. François BOURGEOIS, chargé de mission matériaux au Département qualité développement durable (QDD),
- M. Mathieu GATEL, chargé du pôle observatoire bâtiment au Département Qualité développement Durable (QDD),
- M. Gwenolé LEROUX, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au Département Qualité développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER, chef de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI),
- Mme Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF POSIMOA au Département Stratégie Immobilière (DSI),

pour le département conduite de projets du SBDEC,

- Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M.Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable conduite de projets du SBDEC,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY et de M.Raphaël DELAUNAY, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- Mme Caroline LORENZ, responsable du pôle CP DIRIF du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA du département conduite de projets du SBDEC ,
- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE 93-RHI du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE 92 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Yannick ROURE, responsable du pôle CP PIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC ;

à l'effet de signer les propositions d'engagement.

2. subdélégation de signature est donnée à :

pour le SBDEC – siège

- M. Jean-françois LATGER, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- M. François BOURGEOIS, chargé de mission matériaux au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Mathieu GATEL, chargé du pôle observatoire bâtiment au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Gwenolé LEROUX, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au département Qualité Développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER chef de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Pierre BONNEMAYRE, chef de pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI),
- Mme Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF POSIMOA au Département Stratégie Immobilière (DSI),

pour le département conduite de projets du SBDEC

- Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets du SBDEC,

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire CHABRIER-GAY et M. Raphaël DELAUNAY, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- Mme Caroline LORENZ, responsable du pôle CP DIRIF du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA du département conduite de projets du SBDEC ,

- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE93-RHI du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Yannick ROURE, responsable du pôle CP PIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M.Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC ;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,
- la vérification du service fait,
- les pièces relatives à la constatation de la dépense.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-françois LATGER, responsable du SBDEC	François BOURGEOIS, Mathieu GATEL, M. Gwenolé LE ROUX, Me Dominique RITZENTHALER chargés d'études	Travaux	300.000€
		Études et services	125.000€
Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat		Travaux, Études et services	90.000€
Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF,		Travaux, Études et services	90.000€
Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC, Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets		Travaux, Études et services	90.000€

<p>Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés</p> <p>Caroline LORENZ, responsable du pôle CP DIRIF</p> <p>Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA</p> <p>Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE93-RHI</p> <p>Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92</p> <p>Yannick ROURE, responsable du pôle CP PIE94</p> <p>Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo</p>			
---	--	--	--

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au point II.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3.. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point II-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation à Mme Claire CHABRIER-GAY , et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY à M. Raphaël DELAUNAY.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à:

- Jean-François LATGER, responsable du service du Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC):
 - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour:
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière
- Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets et à Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets :
 - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour:
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour:
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres
- Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-Météo du département conduite de projets
 - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres;
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres ;
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres.

ARTICLE 8 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports,
- M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés,
- M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers,
- Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux,

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Michel LAMALLE	Jean-Philippe LANET, Patrick FILY, Rémy CATTEAU	Travaux, études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est données à Michel LAMALLE et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence aux personnes suivantes:

- M.Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des transports routiers,
- M.Jean-Pierre OLIVE, chef du bureau de la sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANET,
- M. Gérard LEBEL, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,
- M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n°2 au département régulation des transports routiers,
- M. Richard JANIAC, chef du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ , à :

- M.Jean-Pierre OLIVE chef du bureau sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim, au service sécurité des transports.

ARTICLE 9 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 4 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014080-0004 du 21 mars 2014..

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Florence MACE, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :

- Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe,
- M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué DiRIF,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,
- Mme TOUSSAINT Frédérique, chef du bureau des effectifs et des ressources humaines,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget et à M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF à l'effet de signer, en application du décret

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les pièces relatives à la constatation de la dépense,

aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M.

Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière.

-M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

-M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :

-Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH ;

-Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH.

-M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement :

-Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence MACE, SG DRIEA	Catherine CLERC, SG adjointe	Travaux	300.000€
		Fournitures, études et services	125.000€
Antoine RAULIN, SG délégué DiRIF		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence MACE, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000€ prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

-M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la

maintenance immobilière,

-M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

-M. Brice Pointreau, responsable de l'unité service à l'usager,

-M. Nicolas Tremoureux, chargé de maintenance immobilière paris.

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

-M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH,

-Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,

-Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH.

-M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique, (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement, uniquement à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€

-Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique,

-Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques.

4.Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Boris BOUVILLE, chef du bureau des marchés,

- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,

- Mme Dévi PAJANIAYE, adjointe au chef du bureau des marchés,

- Mlle Christelle DUFRECHÉ, adjointe au chef du bureau des finances.

ARTICLE 10 – UNITES TERRITORIALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- «Paysages, eau et biodiversité » (n°113)

- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) :

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 4 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° °2014080-0004 du 21 mars 2014.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur d'unité territoriale,
- M. Olivier MOURAREAU, chef du service urbanisme et environnement et de la prospective à l'unité territoriale de Paris
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols
- Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON , chef de la mission d'appui au pilotage local

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 4 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014080-0004 du 21 mars 2014.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Julie SER-ISTIN, directrice par intérim de l'unité territoriale
- M. Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière
- Dorothee DEMAILLY, chef du service environnement et urbanisme
- Mme Fabienne ROQUIER-CHAVANES, chef du service aménagement et développement durables

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine JARRY, chef de la mission d'appui au pilotage local

3. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- M.Ludovic CADET, adjoint au chef de la mission d'appui au pilotage locale, chargé de la gestion des ressources humaines de proximité.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Julie SER-ISTIN,	Denis REDON, Catherine JARRY,	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITORIALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 4 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n°2014080-0004 du 21 mars 2014.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Hélène FERNANDEZ, directrice de l'unité territoriale,
- Mme Mireille MAESTRI, directrice adjointe de l'unité territoriale,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service environnement et urbanisme réglementaire,
- M. Pierre GUYOT de la Hardouyère, adjoint au chef du service environnement et urbanisme réglementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
- Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du service circulation et sécurité routière jusqu'au

30 avril 2014,

-M. Christian SONJON, chef du service circulation et sécurité routière à compter du 1er mai 2014

-M. Jean-Louis MARLET, adjoint au chef du service circulation et sécurité routière en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline CHERTON-SAUNIER ou de M. Christian SONJON à compter du 1er mai 2014 .

-Mme Fanny HERVE, chef du service aménagement et développement du territoire,

-Mme Stéphanie DEPOORTER, adjointe au chef du service aménagement durable des territoires.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :
Mme Magali PROT, responsable du bureau des ressources et de la logistique .

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

-les pièces relatives à la constatation de la dépense,

-M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
			CATEGORIE	MONTANTS HT
Hélène FERNANDEZ	Mireille MAESTRI,		Travaux,	125.000€

	Aline CHERTON-SAUNIER jusqu'au 30 avril 2014 M. Christian SONJON à compter du 1er mai 2014		fournitures, études et services	
		Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20.000€

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) ,

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 4 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° ° 2014080-0004 du 21 mars 2014.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale du Val-de-Marne,
- M. Patrice MORICEAU, directeur adjoint de l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable à l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routière à l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- Mme Aurore NATIVITE, chef du service environnement et réglementation de l'urbanisme à l'unité territoriale du Val-de-Marne.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants

indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

ARTICLE 11 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressource humaine, et à M. Patrice LAPERGUE et à Mme Virginie GOBERT, adjoints au chef du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional ;
- M. Luc GOURAUD, chef de la filière comptabilité-marchés du CSR ;
- Mme Déolinda XAVIER, responsable d'unité ;
- M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité ;
- Mme Virginie SAIDANI, responsable d'unité ;
- Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité ;
- Mme Nadège CASALIS, valideur ;
- M. Florent COADIC, valideur ;
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur ;
- M. Michel YVERT, valideur ;
- Mme Sonia DOUX, valideur ;
- Mme Agnes BUCHLE, valideur ;
- Mme Mélissa RAMIER, valideur ;
- Mme Lætitia DI MARCO, valideur ;
- M. Vincent ARNAL, valideur
- M. Max Guillaume, valideur

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Cécile ALTIT
- Mme Émilie BARBIER
- Mme Nahima BELLAHOUEL
- Mme Sylvie BRUNEAU
- Mme Sylvie CARIO
- Mme Sahun CHIP
- Mme Sophie CONIN
- Mr Sandy COPPIN
- Mme Huguette BENJAMIN
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- Mme Fabienne ICHIZA-IMAHO
- Mme Pascale KHEMMAR
- Mr Si-Tuan LE
- Mr Édouard LHERMITTE
- Mr Richard LOIR
- Mme Irène LUN
- Mr Didier MARTIN
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET
- Mme Maryse GUILBERT
- Mme Irénée RENE-AUBIN
- Mme Nadine CHASSIGNOL
- Mme Nathalie RODRIGUES

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres imputés sur les programmes 203, 207 et 217

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Patrice LAPERGUE Virginie GOBERT	Fournitures, études et services	90.000€

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La décision DRIEA Ile-de-France n° 2014-1-012 du 17 janvier 2014 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique et la décision 2014-1-165 du 10 février 2014 portant subdélégation de signature pour la notification des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre sont abrogées.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 02 AVR. 2014

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014092-0005

**signé par
pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le directeur
régional**

le 02 Avril 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

portant subdélégation de signature en matière
administrative



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE

Décision DRIEA IF n° 2014-1-298
portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la santé publique,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code de l'environnement,
- VU le code de voirie routière,
- VU le code de l'expropriation,
- VU le code rural,
- VU le code du domaine de l'État,
- VU le code du patrimoine,
- VU le code des transports,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ,
- VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, M. DAUBIGNY,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014080-003 du 21 mars 2014 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,
- VU l'arrêté préfectoral n°2014080-0004 du 21 mars 2014 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 7,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/35 en date du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2014-0002 du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2014-15 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 14-009 du 21 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à

l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU la décision DRIEA Idf n° 2013-1-1562 du 26 novembre 2013 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Décide :

ARTICLE 1er : Sous réserve des dispositions de l'article 18, subdélégation est donnée à M. Daniel BAZIN, ingénieur général des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement en région Ile-de-France, à M. Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement en région Ile-de-France, directeur des routes d'Ile de France, à M. Michel LAMALLE, ingénieur général des ponts, eaux et forêts, directeur adjoint « sécurité, transports, défense », chef du service sécurité des transports, et à Mme Véronique LEHIDEUX, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durable.

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée à M. Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris, dans la limite de ses attributions et pour tous les actes ou décisions ressortissant du périmètre du département de Paris.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BAZIN, de M. Michel LAMALLE et de Mme Véronique LEHIDEUX, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

Mme Marion BAUD, chargée de mission auprès du directeur, chef de projet " gares du Grand Paris" et chef de projet "Grand Paris " auprès de la direction ;
M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du cabinet ;
Mme Florence VILLARET, directrice du Centre support régional(CSR) ;
Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation ;
Mme Florence MACE, secrétaire générale ;
M. François DUBOIS, chef du service « aménagement » ;
M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports" ;
M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du service « connaissance, études et prospective » ;
M. Jean-François LATGER, chef du service « bâtiment durable et éco-construction » ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice-adjointe des routes Île-de-France, dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS et de Mme Marie-Christine PERRAIS, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

M. Eric DEBARLE, chef du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;

M. Christophe GAMET, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;

M. Gérard CANON, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France ;

M. Jean-Luc MICONI, chef de la mission qualité de la direction des routes Île-de-France.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE, la subdélégation accordée à l'article 1er est exercée par M. Jean-Philippe LANET, son adjoint, par M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés, par M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers, par M. Moussa BELOUASSAA, son adjoint, par Messieurs Gérard LEBEL, René ALBERTI, Richard JANIAC, Jean-Baptiste PUIGGALI, Jean-Pierre OLIVE, chefs de bureau, et par Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux, et Guillaume GORGES son adjoint dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques CHEVALIER, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Isabelle DELFINI, directrice de la communication.

ARTICLE 6: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe, M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué à la DiRIF.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE, de Mme Catherine CLERC et de M. Antoine RAULIN, la subdélégation de signature est accordée à M. Jérémie SITBON à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué à la DiRIF, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie SITBON, à Mme Fabienne MUTEL, adjointe au chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué à la DiRIF.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE et de Mme Catherine CLERC, subdélégation de signature est accordée à Mme Frédérique TOUSSAINT à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau du conseil en ressources humaines et du bureau des effectifs et de la mobilité et du secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE, subdélégation est accordée à Madame Sylvie GAYRARD, responsable du Bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué à la DiRIF et à Mesdames Lætitia KARM-ROY, assistante en conseil juridique et contentieux, et Catherine PERNOIS, adjointe au responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CLASSEN, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Rosita DA CUNHA, responsable du CSR RH, Mme Arlette RENAUDIN adjointe au chef du pôle procédure au CSR, par M. Stéphane MEINIER responsable du pôle des personnels administratifs et techniques au CSR à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CSR RH.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Luc GOURAUD, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CPCM.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Patrice LAPERGUE et Mme Virginie GOBERT, adjoints au responsable du CSRI, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CSR informatique.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DUBOIS, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Sophie LAFENETRE et M. Eric GALMOT, ses adjoints dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves LANDOUER, la subdélégation est accordée à M. Adrien KIPPELEN, son adjoint.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Julien EYMARD, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret et par M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LATGER, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets, et par M. Raphaël DELAUNAY adjoint du département conduite de projets, responsable du service du SFM antenne de Rosny.

ARTICLE 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service de modernisation du réseau (SMR), adjoint au directeur des routes d'Île-de-France, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du département de modernisation du réseau Sud-ouest et son adjoint, Éric SCHOENHENZ, ingénieur divisionnaire des mines ;
- ✓ M. Ghislain FRAMBOURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département de modernisation du réseau Est et son adjoint, Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- ✓ Denis LAISNEY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département de modernisation du réseau Nord-ouest et son adjointe, Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- ✓ M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire sous règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle, chef du département de modernisation des équipements et

tunnels et son adjoint, Ivan ROCHARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;

- ✓ Mme Patricia RADJOU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau des affaires foncières.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau (SIMEER), la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ Mme. Hélène KLICH, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département d'ingénierie équipements et tunnels et son adjoint, Mohammed ABEDRABOU, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État ;
- ✓ M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du département d'ingénierie ouvrages d'art et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- ✓ M. Olivier BARTOLI , ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Est et son adjoint, M. Nicolas BARASZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
- ✓ M. Simon CHAMORET-DEVERGNE, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Ouest et son adjoint à compter du 1^{er} mai 2014, M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
- ✓ M. Laurent ARTH, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Sud-est et son adjoint, Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérald CANON, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du service exploitation et de l'entretien du réseau (SEER), adjoint au directeur des routes Île-de-France la subdélégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Didier CATTENOZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des politiques routières jusqu'au 30 avril 2014 ;
- ✓ M. Claude STREITH , ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des politiques routières à compter du 1^{er} mai 2014 ;
- ✓ M. Florian THOMINES, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département de l'exploitation et des technologies ;
- ✓ M. Alain BOUVIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des systèmes d'information routiers ;
- ✓ M. Vincent LUCAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest ;
- ✓ M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- ✓ M. Guillaume LAPIERRE, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud ;
- ✓ M. Frédéric MOULIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LUCAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest ;
- ✓Mme Diane DEHBI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion administrative ;
- ✓M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion de la route, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc NAUDE, son adjoint M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur du développement durable ;
- ✓M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ses adjoints M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers et M. Florent DALLO, ouvrier des parcs et ateliers ;
- ✓M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MENOTTI, son adjoint, M. Antoine SERRANO, personnel non titulaire sous règlement intérieur national;
- ✓M. Nicolas DAVID, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DAVID, son adjoint M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- ✓M. Marc CROUZEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CROUZEL, son adjointe Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- ✓M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chef du poste de contrôle trafic et tunnel de Champigny-sur-Marne par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. CALIXTE son adjoint M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers ;
- ✓M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion administrative et de la route et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice POILVERT, son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- ✓M. Pierre FONTANIER ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne ;
- ✓M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MALLET, son adjoint, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume LAPIERRE , ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ Mme Estelle DESARNAUD ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route SUD ;
- ✓ M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- ✓ M. Boris PLOIX, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du PCTT d'Arcueil et en cas d'absence ou d'empêchement, les adjoints au chef du PCTT, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers ;
- ✓ M. Alix DREZET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- ✓ M. Jean-Jacques BENON, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay par intérim ;
- ✓ M. Jean-Jacques BENON, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité d'exploitation de la route de Villabé ;
- ✓ M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MOULIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ Mme Laurence BOUSTA, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- ✓ M. Guillaume BENNET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnel (PCTT) de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume BENNET, ses adjoints M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers et, par intérim, M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers ;
- ✓ M. Jean-François TARISTAS ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- ✓ M. Pierre BOUTELOUP, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BOUTELOUP, son adjoint, M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian THOMINES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département exploitation et technologies, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Éric LANDUREAU, ingénieur des travaux publics de l'État, et M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoints au chef du département exploitation et technologies ;

- ✓ M. Jérémie BUTON, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- ✓ M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- ✓ M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité informatique et réseaux centraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BOUVIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des systèmes d'information routiers, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par son adjoint M. Thibault FAULCON, ingénieur des travaux publics de l'État.

ARTICLE 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël HACQUIN, la subdélégation accordée à l'article 2 est exercée par M. Olivier MOURAREAU chef du service urbanisme, environnement, prospective, par Mme Laurence CACHEUX, chef du service patrimoine, paysage et droit des sols et par Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux .

ARTICLE 15 : Subdélégation de signature est accordée à Madame Julie SER-ISTIN, directrice par intérim de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine ainsi, à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie SER-ISTIN les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- Madame Dorothee DEMAILLY, chef du service urbanisme et environnement ;
- Madame Fabienne ROQUIER-CHAVANES, chef du service aménagement et développement durables ;
- Madame Catherine JARRY, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- Monsieur Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière ;
- Monsieur CADET Ludovic, adjoint au chef de la mission d'appui au pilotage ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SER-ISTIN, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous leur autorité à :

- M. DEGROOTE, adjoint au chef du service aménagement et développement durables ;
- M. Philippe TERREGROSSA chef du bureau éducation routière ;
- Mme Valérie CHAT, chef du pôle statistiques et fiscalité ;

- Mme Jacqueline CASTERAN, adjointe du chef du pôle statistiques et fiscalité ;
- M. Joan HOSANEE, chef du pôle environnement, risques, nuisances ;
- Mme Marie-Anik PELLETIER, chef du pôle accessibilité, sécurité, contrôle des constructions ;
- M. Jean-pierre LOGE, adjoint au chef du pôle accessibilité, sécurité, contrôle des constructions.

ARTICLE 16 : Subdélégation de signature est accordée à Madame Hélène FERNANDEZ, directrice de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis ainsi qu'à Madame Mireille MAESTRI, son adjointe, à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène FERNANDEZ et de Madame Mireille MAESTRI, les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- Madame Aline CHERTON-SAUNIER, chef du service circulation, éducation et sécurité routière jusqu'au 30 avril 2014 ;
- M. Christian SONJON chef du service circulation, éducation et sécurité routière à compter du 1er mai 2014 ;
- Madame Pascale ARNOLD, chef du service environnement et urbanisme ;
- Madame Fanny HERVE, chef du service de l'aménagement durable des territoires ;
- Madame Magali PROT, responsable du bureau des ressources et de la logistique,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène FERNANDEZ et de Mme Mireille MAESTRI, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous leur autorité aux agents suivants :

- Madame Amandine ROPION, responsable du pôle méthode,
- Monsieur Richard HUA, chef du bureau d'éducation routière de Paris,
- Monsieur Guillaume CHIQUET, chef du bureau de la sécurité routière de la Seine-saint-Denis.

ARTICLE 17 : Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Daniel MORLON, directeur de l'unité territoriale du Val-de-Marne ainsi qu'à Monsieur Patrice MORICEAU, son adjoint à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur de Daniel MORLON et de Monsieur Patrice MORICEAU, les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- Madame Aurore NATIVITÉ, chef du service environnement et réglementation de l'urbanisme et Monsieur Philippe POIRIER, son adjoint ;
- Madame Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable et Monsieur Noël JOUTEUR, son adjoint ;
- Monsieur Alain MAHUTEAU, chef du service éducation et sécurité routière de l'aménagement durable des territoires ;
- Madame Catherine LINCA, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique et des moyens ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel MORLON et de Monsieur Patrice MORICEAU, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous son autorité aux agents suivants :

- Monsieur Jean-Claude FINEL, Responsable du pôle Contentieux et assistance Juridique au SERU
- Madame Sabine ALAMERCERY, responsable du pôle Gestion et Statistiques de la Fiscalité au SERU,
- Monsieur Daniel VANNIER, Chef du pôle Risques, Environnement et Nuisances au SERU,
- Madame Sophie MOZER, responsable du pôle Application du droit des Sols au SERU,
- Monsieur Patrick FLAMENT, responsable du pôle Accessibilité et Sécurité au SERU,
- Monsieur Kévin MINASSIAN, Chef du pôle Foncier Logement au SPAD,
- Monsieur Jean-Luc MAISONNAVE-COUTEROU, Responsable de la mission territoriale 2 au SPAD
- Madame Anne-Laure JEANNEZ, responsable de la mission territoriale 3 au SPAD,
- Monsieur PILLET Sébastien, chef du pôle SIG par intérim au SPAD,
- Madame Clémence BLONDIAUX, chargée de mission Ville durable, rénovation urbaine et grand Paris au SPAD,
- Madame Sandrine BOURGES, responsable du pôle RH au BRIL,
- Madame Laurence OLIVIER, responsable du pôle gestion et Comptabilité au BRIL
- Madame Emmanuelle DOYELLE, DPCSR au Bureau de l'Éducation routière au SESR,
- Monsieur Didier ZAKOWIC, DPCSR au Bureau de l'Éducation routière au SESR,

ARTICLE 18 : Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 1 à 17 :

-les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;

-les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;

-les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;

-les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 3 à 17 : les correspondances avec les maires et les présidents de communauté d'agglomération ou de communauté de communes.

Sont également exclues des subdélégations accordées aux agents mentionnés aux articles 4 et 13, la signature des actes prévus au point C2 de l'article 1er de l'arrêté de délégation de signature du préfet de l'Essonne susvisé.

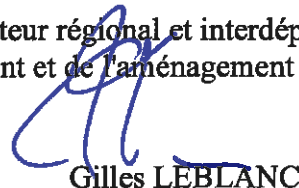
ARTICLE 19 : Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont également valables en cas d'intérim exercé par le subdélégué désigné par le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France.

ARTICLE 20: La décision DRIEA 2014-1-011 du 14 janvier 2014 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

ARTICLE 21 : La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 02 AVR. 2014

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France



Gilles LEBLANC



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014092-0003

signé par
Recteur de l'académie de Créteil

le 02 Avril 2014

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 2 avril 2014 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, chef par intérim de la direction des systèmes d'information de l'académie de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 2 avril 2014 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, chef par intérim de la direction des systèmes d'information de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 31 mai 2013 maintenant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe, en service détaché dans le corps des ingénieurs de recherche pour exercer les fonctions de directeur-adjoint à la direction des systèmes d'information de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} avril nommant monsieur Raymond DARGEIN chef par intérim de la direction des systèmes d'information de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Raymond DARGEIN, chef par intérim de la direction des systèmes d'information.

A l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics,
- contrats,
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE
- assistance informatique
- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 214 : « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 141 : « enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 7 février 2014.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 avril 2014

La rectrice de l'académie de Créteil

Florence ROBINE

